



Abonnez-vous gratuitement
aux BSV de la région Midi-Pyrénées
www.bsv.mp.chambagri.fr



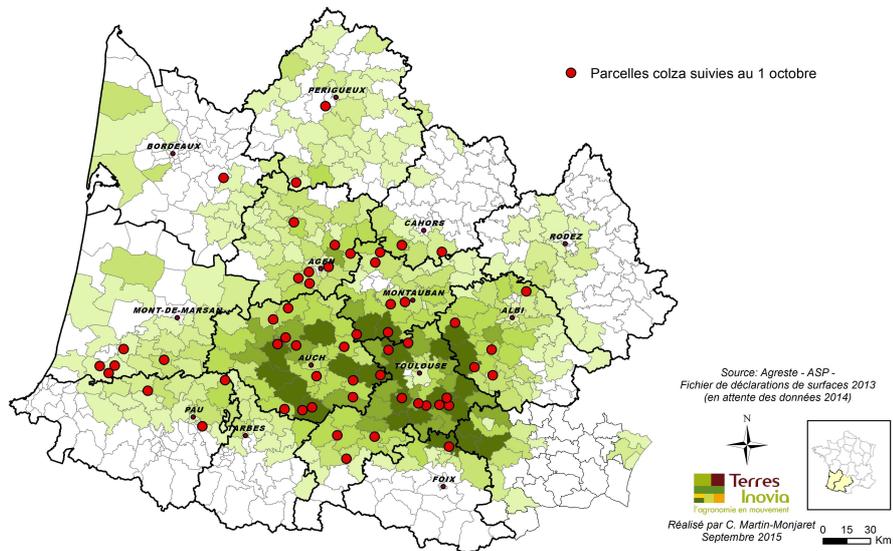
A retenir

- COLZA** **Altise des crucifères** : Risque moyen à élevé selon les parcelles. Maintenir la surveillance des plantes jusqu'au stade 3 feuilles.
- Altise d'hiver** : Le vol a débuté, risque moyen à ce jour. Surveillez les attaques sur plantes (morsures) jusqu'au stade 3 feuilles.
- Tenthrede** : Risque modéré mais en augmentation. A surveiller à la parcelle jusqu'au stade 6 feuilles.
- Helicoverpa armigera (Heliotis)** : Risque faible. A surveiller jusqu'à fin octobre.
- Limace** : Risque variable. A surveiller jusqu'au stade 3 feuilles.
- Taupin** : Risque faible. A surveiller jusqu'au stade 3 feuilles.

COLZA - ÉDITION MIDI-PYRÉNÉES & AQUITAINE

Le réseau Colza de la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) est toujours en cours de mise en place. Le réseau se compose à ce jour de 57 sites. Au cours de ces sept derniers jours, 45 parcelles ont pu faire l'objet d'une observation.

Réseau BSV colza Aquitaine / Midi-Pyrénées 2015 - 2016
Localisation des parcelles de colza du réseau au 01/10/2015 (n=57)



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

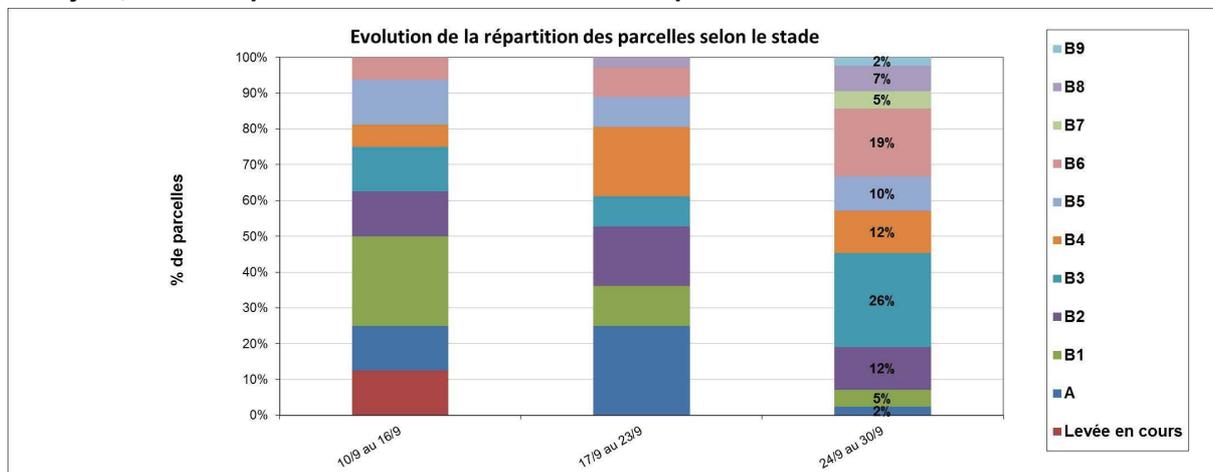


• Stades phénologiques et état des cultures

Les conditions climatiques actuelles sont favorables au développement du colza. Les levées sont globalement satisfaisantes.

Les stades s'échelonnent du stade cotylédons à 9 feuilles (B9) pour les parcelles les plus avancées.

A ce jour, 55% des parcelles du réseau actuel ont dépassé le stade B3.



• Altise des crucifères ou petite altise

Les petites altises sont observées dans près de 3 parcelles sur 4. Elles sont réparties de façon aléatoire sur l'ensemble du Sud-Ouest. Deux parcelles situées en Haute-Garonne ont dépassé le seuil de nuisibilité.

Période de risque : de la levée jusqu'au stade 3 feuilles compris. Surveillez en priorité les bordures de parcelles.

Seuil de nuisibilité :

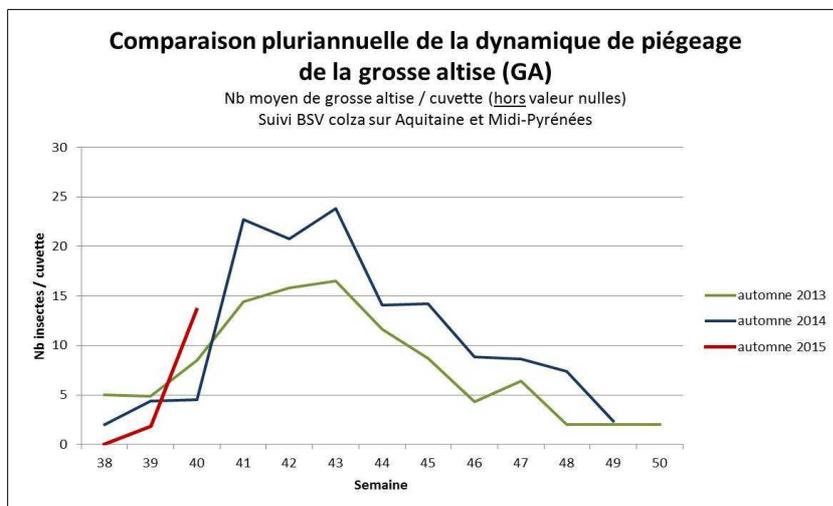
- pour les levées avant le 1^{er} octobre le seuil est de **8 pieds sur 10 avec morsures**.
- pour les levées tardives, **au-delà du 1^{er} octobre**, pour tenir compte des conditions moins poussantes, le seuil est abaissé à **3 pieds sur 10 avec morsures**.

Évaluation du risque : Le risque est moyen à fort selon les parcelles. A surveiller très régulièrement dès la levée en privilégiant les bordures. **A noter que 55% des parcelles ont dépassé la période de risque.**

• Altise d'hiver ou grosse altise

L'amorce du vol annoncé la semaine dernière se confirme avec une nette augmentation de la fréquence des piégeages. Des insectes sont observés dans les cuvettes sur 75 % des parcelles. Un nombre de captures significatif (> 5 individus) est enregistré sur 40% des parcelles.

Les piégeages sont aléatoirement répartis sur la région. **Le seuil de 8 plantes sur 10 avec morsures n'est jamais atteint dans les parcelles du réseau.** Sur les parcelles touchées, le pourcentage de pieds avec morsures oscille entre 1 et 20%.



Période de risque : de la levée jusqu'au stade 3 feuilles compris.

Seuil de nuisibilité :

- pour les levées avant le **1er octobre** le seuil est de **8 pieds sur 10 avec morsures**.
- pour les levées tardives, **au-delà du 1^{er} octobre**, pour tenir compte des conditions moins poussantes, le seuil est abaissé à **3 pieds sur 10 avec morsures**.

Évaluation du risque : Le risque lié à la prise alimentaire (destruction des feuilles) est actuellement moyen et ne concerne que les parcelles n'ayant pas encore dépassé le stade B3. En effet, **55% des parcelles du réseau sont dès à présent hors de risque vis-à-vis de la grosse altise adulte**.

Attention : pour les quelques levées à partir de début octobre, le seuil bas de 3 pieds sur 10 avec morsures doit être appliqué.

Poursuivez vos observations régulières sur plantes (morsures).

Les premiers cas de résistances d'altises d'hiver à certains produits ont été décelés en France la campagne dernière. Pour une gestion durable du ravageur, la prise en compte à l'échelle de la parcelle de la période de risque et du seuil de nuisibilité est capitale avant toute décision.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rapprocher de Terres Inovia qui a rédigé une note de recommandations agronomiques et stratégiques pour lutter contre ce ravageur.

• Tenthrede

L'activité des larves de tenthrèdes perdure. Les chenilles sont observées sur 17% des parcelles, contre 8% la semaine passée. Elles sont réparties de façon aléatoire sur le Sud-Ouest. Une parcelle du Tarn est au seuil de nuisibilité, avec 25% de surface foliaire détruite. Par ailleurs, des parcelles hors réseau présentent également des attaques plus ou moins importantes. Deux parcelles situées dans le Tarn ont dû être re-semées (15 et 18 ha).



*Larves de tenthrèdes et leurs dégâts sur colza
(Source : Terres Inovia)*

Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 6 feuilles compris.

Seuil de nuisibilité : 25% de la surface foliaire détruite par les larves de tenthrèdes.

Évaluation du risque : Risque en augmentation et ponctuellement fort en cas de pullulation. A surveiller jusqu'au stade 6 feuilles. A ce jour 2/3 des parcelles sont dans la période de risque.

• *Helicoverpa armigera* (Heliopsis)

Des attaques d'*Helicoverpa armigera* plus ou moins importantes ont été signalées sur trois parcelles (1 parcelle dans le réseau et 2 hors réseau) situées en Haute-Garonne, Ariège et Tarn-et-Garonne. Sur les parcelles attaquées, 5 à 15% de pieds sont touchés.



Helicoverpa armigera (Source : DRAAF)



Helicoverpa armigera (Source : DRAAF)

• Limace

Quelques dégâts ont été signalés dans la moitié des parcelles du réseau. Mais ces dégâts restent globalement faibles.

■ **Période de risque** : de la levée jusqu'au stade 3 feuilles compris.

Évaluation du risque : Risque faible à moyen selon les précipitations locales, l'historique de la parcelle et le travail du sol. **En dépassant le stade 3 feuilles, 55% des parcelles sont déjà au-delà de la période de risque.**

• Ravageurs souterrains (taupins et bliuilles)

De nouvelles attaques plus ou moins importantes de taupins sont signalées sur trois parcelles (hors réseau) situées dans le Tarn-et-Garonne, les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Atlantiques. Les destructions sont estimées entre 5 et 15% de la surface de ces parcelles.

■ **Période de risque** : de la levée jusqu'au stade 3 feuilles compris.

Évaluation du risque : Risque globalement faible, mais pouvant être très localement fort.

Afin de vérifier la présence ou non de taupins, n'hésitez pas à alerter votre technicien en cas de doute sur l'origine d'un manque de peuplement sur certaines zones.



Larve de taupin (Source : Terres Inovia)

Quelques parcelles hors du réseau signalent la présence de dégâts dus aux bliuilles.

• Ver gris



Vers gris (Source : Terres Inovia)

Quelques dégâts de vers gris ont été signalés dans deux parcelles de Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'**animateur filière colza** de Terres Inovia et élaboré sur la base des observations réalisées par AgriAgen, Antedis, AREAL, Arterris, CASCAP, Chambres d'Agriculture de la Haute-Garonne, du Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne, Conseiller privé, Epi Salvagnacois, Ets Ladevèze, Euralis, Gersycoop, L'Isle-aux-grains, Novasol, Qualisol, RAGT, Silos Vicois, Terres Inovia, Val de Gascogne, Vivadour et les agriculteurs observateurs. Pour la région Aquitaine, les observateurs sont précisés dans le BSV « Grandes cultures » d'Aquitaine.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.